

# CARMIGNAC DÉVOILE LE NOUVEAU MILLÉSIME DE SA GAMME DE FONDS A ÉCHÉANCE

03/03/2025

Carmignac annonce le lancement d'un nouveau fonds à échéance investi sur les marchés du crédit, Carmignac Credit 2031.

Le fonds est géré par l'équipe crédit de Carmignac, composée de Pierre Verlé, co-responsable de l'équipe obligataire et responsable de l'équipe crédit, d'Alexandre Deneuille et de Florian Viros, gérants. Ce lancement vient étoffer la gamme de fonds à échéance de Carmignac dont les performances sont excellentes. Carmignac Credit 2027 affiche des actifs sous gestion de 1,85 milliard d'euros<sup>1</sup>, et Carmignac Credit 2029 vient quant à lui de dépasser de 1 milliard d'euros d'encours. Ce dernier a généré un rendement annualisé de 11,1%<sup>2</sup> depuis son lancement, soit un rendement supérieur à l'objectif.

Ce nouveau fonds à échéance vise à générer des rendements ajustés du risque attractifs entre sa création et son échéance en 2031<sup>3</sup>.

La sélection de titres est réalisée dans le cadre d'un processus d'investissement rigoureux, combinant une étude approfondie de chaque entreprise et une analyse des marchés de crédit afin d'estimer leur coût du risque. Cette approche permet de constituer un portefeuille diversifié d'obligations d'entreprises affichant un niveau de portage attractif ajusté du risque et offrant des revenus à bonne visibilité, tout en couvrant le risque de change.

L'actif sous gestion de Carmignac Credit 2031 s'élève désormais à 390 millions d'euros<sup>4</sup>, suite à la fusion, le 25 février 2025, avec Carmignac Credit 2025, le premier fonds à échéance lancé par Carmignac. Ce premier millésime a significativement dépassé son objectif<sup>5</sup> et le fonds à plus longue échéance (Carmignac Credit 2031) présente désormais un profil de rendement à l'échéance plus attractif.

Le fonds Carmignac Crédit 2031 est distribué en Allemagne, en Autriche, en Belgique, en France, en Italie, au Luxembourg, en Espagne et en Suisse.

**Pierre Verlé** déclare :

*« Les marchés du crédit continuent d'offrir des rendements attractifs, mais l'évolution de l'inflation et des taux étant incertaine, de nombreux investisseurs recherchent de la stabilité et des rendements plus prévisibles. Grâce à une approche fondamentale solide, nos fonds à échéance visent à offrir aux investisseurs un profil de rendement attractif tout en minimisant l'exposition au risque de marché sur une période d'investissement déterminée. Nous nous réjouissons que cette stratégie continue de séduire les investisseurs à travers l'Europe et sommes ravis de lancer notre quatrième fonds à échéance, qui offre également la possibilité aux investisseurs du premier millésime de rester investis. »*

<sup>1</sup>Au 25 février 2025.

<sup>2</sup>Au 25 février 2025. Carmignac Credit 2029, A Eur Acc objectif de performance annualisé de +4,22%. Date de création : 20/10/2023.

<sup>3</sup>Veuillez consulter le prospectus du Fonds pour plus d'informations sur l'objectif de gestion. Il ne s'agit pas d'une promesse de rendement ou de performance du Fonds et la performance n'est pas garantie.

<sup>4</sup>Au 25 février 2025.

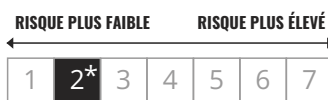
<sup>5</sup>Au 24 février 2025. Carmignac Credit 2025, A Eur Acc avait un objectif de performance annualisée de +1,9 %, correspondant à une performance nette cumulée de +9,9 % sur 5 ans. Le fonds a réalisé une performance nette annualisée de +2,5 %, soit une performance nette cumulée de +11,3 %.

## CARMIGNAC CREDIT 2031 A EUR ACC

(ISIN: FR001400U4S3)

Classification SFDR\*\* :

Article **8**



Durée minimum de placement recommandée

Depuis la date de lancement jusqu'à la date d'échéance, le 31 octobre 2031.

### PRINCIPAUX RISQUES DU FONDS

**CRÉDIT** : Le risque de crédit correspond au risque que l'émetteur ne puisse pas faire face à ses engagements. **TAUX**

**D'INTÉRÊT** : Le risque de taux se traduit par une baisse de la valeur liquidative en cas de mouvement des taux d'intérêt.

**LIQUIDITÉ** : Les dérèglements de marché ponctuels peuvent impacter les conditions

de prix auxquelles le Fonds sera amené à liquider, initier ou modifier ses positions. **GESTION DISCRÉTIONNAIRE** :

L'anticipation de l'évolution des marchés financiers faite par la société de gestion a un impact direct sur la performance du Fonds qui dépend des titres sélectionnés.

**Le Fonds présente un risque de perte en capital.**

\*Echelle de risque du KID (Document d'Informations Clés). Le risque 1 ne signifie pas un investissement sans risque. Cet indicateur pourra évoluer dans le temps. \*\*Le Règlement SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation) 2019/2088 est un règlement européen qui demande aux gestionnaires d'actifs de classer leurs fonds parmi notamment ceux dits : « Article 8 » qui promeuvent les caractéristiques environnementales et sociales, « Article 9 » qui font de l'investissement durable avec des objectifs mesurables, ou « Article 6 » qui n'ont pas nécessairement d'objectif de durabilité. La classification SFDR des Fonds peut évoluer dans le temps. Pour plus d'informations, visitez : <https://eur-lex.europa.eu/eli/reg/2019/2088/oj?locale=fr>.

### INFORMATION LEGALES IMPORTANTES

Ce document ne peut être reproduit en tout ou partie, sans autorisation préalable de la société de gestion. Il ne constitue ni une offre de souscription, ni un conseil en investissement. Les informations contenues dans ce document peuvent être partielles et sont susceptibles d'être modifiées sans préavis.

L'accès aux Fonds peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou de certains pays. Ils ne peuvent notamment être offerts ou vendus, directement ou indirectement, au bénéfice ou pour le compte d'une « U.S. person » selon la définition de la réglementation américaine « Regulation S » et/ou FATCA. Les Fonds présentent un risque de perte en capital. Les risques, les frais courants et les autres frais sont décrits dans le KID (Document d'Informations Clés). Le prospectus, KID, et rapports annuels du Fonds sont disponibles sur le site [www.carmignac.com](http://www.carmignac.com) et sur simple demande auprès de la Société de Gestion. Le KID doit être remis au souscripteur préalablement à la souscription. La société de gestion peut décider à tout moment de cesser la commercialisation dans votre pays. Les investisseurs peuvent avoir accès à un résumé de leurs droits en français sur les liens suivants (paragraphe 6 : « Résumé des droits des investisseurs ») : [https://www.carmignac.fr/fr\\_FR/article-page/informations-reglementaires-3862](https://www.carmignac.fr/fr_FR/article-page/informations-reglementaires-3862). Veuillez-vous référer au KID/prospectus avant de prendre toute décision finale d'investissement.

**Carmignac Gestion** - 24, place Vendôme - 75001 Paris. Tél. : (+33) 01 42 86 53 35 - Société de gestion d'investissement approuvée par l'AMF. Société anonyme au capital social de 13 500 000 € - RCS Paris B 349 501 676.

**Carmignac Gestion Luxembourg** - City Link - 7, rue de la Chapelle - L-1325 Luxembourg. Tél. : (+352) 46 70 60 1 - Filiale de Carmignac Gestion - Société de gestion de fonds d'investissement approuvée par la CSSF. Société anonyme au capital social de 23 000 000 € - RC Luxembourg B 67 549.